

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-115-1906 du 28 mai 1906

n° 14-115-1906

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 mai 1906

Numéro JO

n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro

1 juin 1906

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : MM. le Secrétaire Général. Président : Le Chef du service des Travaux Publics, Le Commissaire de Police, membres ; est nommée à l'effet de condamner S'il y a lieu, du vieux matériel se trouvant tant à l'ancienne Zéribah du Gouvernement qu'au masasin du Service local et à celui des Travaux Publics. Cette commission se réunira sur la convocation de son Président. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.